



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00356

Numéro SIREN : 512 737 057

Nom ou dénomination : A.C. IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2013 sous le numéro de dépôt 1542

Société: A.C IMMO

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 5000 EUROS

Siège social: 1 RUE DE BERRU 51100 REIMS

Le soussigné: Mr CHEGLIBI AHMED

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1^{er}: Forme

SARL à associé unique.

Article 2 : Objet.

La société a pour objet:

Opérations de marchand de biens mobiliers ou immobiliers, l'achat, la vente, la rénovation de biens immobiliers; l'achat d, la vente de biens immobiliers, d'éléments de décoration pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de société, par tous moyens, toutes entreprises ou sociétés créées ou à créées pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droit sociaux, fusions alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Article 3 Dénomination

Sa dénomination sociale est: A.C. IMMO

Article 4 Siège social

Le siège social est fixé à : 1 RUE DE BERRU 51100 REIMS

Il peut être transféré par décision de l'associé unique

Article 5 Durée

La société a une durée de 99 années sauf dissolution anticipée ou prorogation



AC

Article 6 Apports

L'associé unique apporte à la société la somme de cinq mille euros.

La somme totale versée, soit, cinq mille euros

a été déposée le 12/05/2009

au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à Banque populaire, Avenue de Paris à Reims

La somme sera retirée par la gérance sur présentation du certificat du greffe du tribunal de commerce attestant l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Article 7 Capital social

Le capital est fixé à la somme de : cinq mille euros

Le capital est divisé en 50 parts égales d'un montant de 100 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par l'associé unique

Article 8 Gérance

La société est gérée par son associé unique, Mr CHEGLIBI AHMED

Article 9 Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. TI ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01 janvier et finit le 31 Décembre, par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2010.

Article 11 Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux Statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Reims

le 20/03/2013



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de REIMS

55/57 Rue Thiers
BP35 51052 REIMS Cedex
Me DELPY, Greffier

Tel : 03.26.88.30.66

RECEPISSE DE DEPOT

A.C. IMMO
1 rue de Berru
51100 Reims

V/REF :

N/REF : 2009 B 356 / 2013-A-1542

Le Greffier du Tribunal de Commerce de REIMS certifie qu'il a reçu le 28/03/2013, les actes suivants :

Statuts mis à jour en date du 20/03/2013

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20/03/2013
- Transfert du siège social

Concernant la société

A.C. IMMO
Société à responsabilité limitée
1 rue de Berru
51100 Reims

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-1542 le 28/03/2013

R.C.S. REIMS 512 737 057 (2009 B 356)

Fait à REIMS le 28/03/2013,

LE GREFFIER



SARLACIMMO

Société au capital de 5000 euros
Siege social au 5 rue chantereine 51100 REIMS
n° 512 737 057 RCS de REIMS

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire.
L'an deux mille douze, le 20/03/2013 à 18 h00.

PRESENT:

M CHEGLIBI AHMED, gérant de la société AC IMMO, né le 10/08/1974 à REIMS
Propriétaire de 50 parts, numérotées de 1 à 50.

ORDRE DU JOUR
Changement du siège social de la SARL AC IMMO.

RESOLUTION.

L'associé unique décide de transférer le siège de la SARL AC IMMO au
1 rue de Bérru 51100 REIMS .

LE GERANT.



L'ASSOCIE

